

Sainte-Thérèse, le 29 mars 2017

**PAR COURRIEL :**

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 210, chemin de la Station à La Conception (lots 4 463 924, 4 463 925 et 4 465 321 du cadastre du Québec).

---

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 22 mars dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

Lot 4 463 924

- Certificat d'autorisation du 9 septembre 2015, 4 pages

Après vérification, nous vous informons qu'une demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'un système de traitement d'eaux usées a été reçue, mais le dossier est présentement en analyse.

En ce qui concerne les autres lots, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande.

Vous noterez que des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23-24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur  
l'accès aux documents

p.j. (6)

Sainte-Thérèse, le 9 septembre 2015

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

1446697 Alberta ULC  
524, 11th avenue South West  
Calgary (Alberta) T2R 0C8

N/Réf. : 7430-15-01-03092-10  
401289714

**Objet :** Construction d'un réseau de chemins de plus d'un kilomètre et travaux en milieu humide

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 30 septembre 2014, reçue le 1<sup>er</sup> octobre 2014 et complétée le 8 septembre 2015, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la titulaire mentionnée ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Travaux de construction d'un chemin de 5,91 kilomètres, de remblayage en milieu humide d'une superficie de 50 m<sup>2</sup> afin de réaliser un projet de développement résidentiel sur le lot 4 463 924, cadastre du Québec, à la localisation 46°12'06''N; 74°40'27''O, municipalité de La Conception, MRC Les Laurentides.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation intitulée « *Projet de développement Harari – La Conception et Mont-Tremblant* », signée par Éric Harari, président, 1446697 Alberta ULC, document de sept pages et sept annexes, 20 juillet 2014;
- Document intitulé « *PROJET DOMICILLAIRE « BEL AIR » – Rapport technique* », préparé par **art. 23-24**, 21 pages et trois annexes, 15 juillet 2014;
- Document intitulé « *Évaluation Environnementale* », préparé par **23-24**, 44 pages et six annexes, août 2014;

- Document intitulé « *Annexe 5 – Études complémentaires –* », préparé par *23-24*, deux pages et trois annexes, 1<sup>er</sup> décembre 2014;
- Document intitulé « *Demande de certificat d'autorisation Chemin de plus d'un kilomètre et remblayage en rive et en milieu humide – Municipalité de La Conception* », préparé par APUR inc., neuf pages et neuf annexes, 8 décembre 2014;
- Document intitulé « *Résumé des engagements du requérant du certificat d'autorisation concernant les conditions de réalisation* », préparé par Éric Harari, président, 1446697 Alberta ULC, quatre pages et une annexe, 12 décembre 2014;
- Document intitulé « *Lettre de l'engagement du promoteur* », préparé par Éric Harari, président, 1446697 Alberta ULC, une page, reçu le 29 décembre 2014;
- Document intitulé « *Informations supplémentaires pour l'analyse du dossier* », préparé par *23-24* inc., trois pages et deux annexes, 23 février 2015;
- Document intitulé « *Devis technique – Construction de noues et fossés avec seuils* », préparé par *23-24* sept pages, 26 février 2015;
- Document intitulé « *Lettre de l'engagement du promoteur* », préparé par Éric Harari, président, 1446697 Alberta ULC, une page, 8 mai 2015;
- Document intitulé « *Programme d'exploitation et d'entretien des ouvrages de traitement et de rétention des eaux de ruissellement* », préparé par *23-24* cinq pages, rév. 01, 12 mai 2015;
- Document intitulé « *Informations supplémentaires pour l'analyse du dossier* », préparé par *23-24* inc., cinq pages et neuf annexes, 13 mai 2015;
- Document intitulé « *LA CONCEPTION – PROJET BEL AIR – Complément de demande d'autorisation* », préparé par *23-24* deux pages, 13 mai 2015;
- Document intitulé « *LA CONCEPTION – PROJET BEL AIR – Complément de demande d'autorisation* », préparé par *23-24* quatre pages et une annexe, 13 mai 2015;
- Document intitulé « *Lettre de l'engagement du promoteur* », préparé par Éric Harari, président, 1446697 Alberta ULC, une page, 5 août 2015;

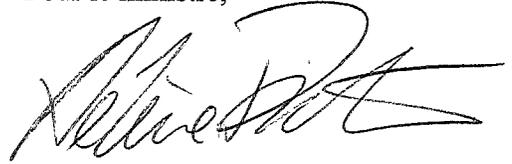
- Document intitulé « *Informations supplémentaires pour l'analyse du dossier* », préparé par 23-24 deux pages et quatre annexes, 7 août 2015;
- Document intitulé « *LA CONCEPTION – PROJET BEL AIR – Complément de demande d'autorisation* », préparé par 23-24 quatre pages et dix annexes, 10 août 2015;
- Document intitulé « *LA CONCEPTION – PROJET BEL AIR – Complément de demande d'autorisation* », préparé par 23-24 deux pages et une annexe, 24 août 2015;
- Document intitulé « *LA CONCEPTION – PROJET BEL AIR – Complément de demande d'autorisation* », préparé par 23-24 , trois pages, 26 août 2015;
- Document intitulé « *LA CONCEPTION – PROJET BEL AIR – Complément de demande d'autorisation* », préparé par 23-24 deux pages et trois pièces jointes, 27 août 2015;
- Document intitulé « *Lettre de l'engagement du promoteur* », préparé par Éric Harari, président, 1446697 Alberta ULC, une page, 13 août 2015;
- Courriel intitulé « *RE: Projet Harari\_Ccomplément avis faunique (FA+ESMV)\_080915* », envoyé par 23-24 une page, 8 septembre 2015, 15 h 58;
- Plan intitulé « *Détails PGO* », scellé par 23-24 , feuillet 1414-C-012, rév. 2, 10 août 2015;
- Plans intitulés « *Localisation des PGO* », scellés par 23-24 feuillet 1414-C-010, rév. 3, 19 août 2015 et feuillet 1414-C-011, rév. 2, 10 août 2015;
- Plans intitulés « *Profils* », scellés par 23-24 , feuillets 1414-C-002, 003, 005, 006 et 007, rév. 4, 10 août 2015 et feuillet 1414-C-004, rév. 5, 19 août 2015;
- Plan intitulé « *Plan d'ensemble du projet – Évaluation du drainage* », scellé par 23-24 feuillet 1414-C-001, rév. 8, 26 août 2015;
- Plan intitulé « *Plan global – Concept d'aménagement* », préparé par 23-24 , formats A0 et A1, dossier n° 1103-472, 26 août 2015.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



HP/VDD

Hélène Proteau  
Directrice régionale de l'analyse et  
de l'expertise de Montréal, de Laval,  
de Lanaudière et des Laurentides

ANALYSÉ PAR:
RECOMMANDÉ PAR:

